



## Campagne 2025-2026 : labellisation « EGALITE FILLES/GARCONS »

Le principe d'égalité entre les filles et les garçons, inscrit dans le Code de l'éducation (article L.121-1), constitue l'un des fondements de la réussite scolaire et de l'épanouissement de chaque élève. Afin de renforcer les actions menées en ce sens, le label « Égalité filles-garçons » a été instauré par la circulaire du 10 mars 2022, publiée au BOEN du 17 mars 2022.

La première campagne de labellisation destinée au premier degré et impliquant les écoles engagées dans la promotion de l'égalité entre les filles et les garçons a été conduite dans notre académie au cours de l'année scolaire 2024-2025. Cette démarche permet de valoriser les initiatives menées dans les écoles primaires pour promouvoir un environnement d'apprentissage équitable et améliorer les résultats des élèves, la qualité des apprentissages ainsi que le climat scolaire.

Pour la campagne de labellisation 2025-2026, les établissements souhaitant présenter leur candidature devront désormais déposer leur dossier via la plateforme **Colibris**, espace « premier degré ». La date limite de dépôt est fixée au 7 janvier 2026.

L'ensemble des informations relatives à cette procédure est disponible sur la page dédiée du site académique, accessible via le lien suivant :

<https://www.ac-nice.fr/labellisation-egalite-filles-garcons-123308>

Alessandra SOBRERO -IEN mission EVAR [alessandra.sobrero@ac-nice.fr](mailto:alessandra.sobrero@ac-nice.fr)

Cécile Montesinos – CPD mission EVAR [cecile.montesinos@ac-nice.fr](mailto:cecile.montesinos@ac-nice.fr)

Laurence Coutton – CPD mission EVAR [laurence.coutton@ac-nice.fr](mailto:laurence.coutton@ac-nice.fr)